

NOMBRE DE MEMBRES

<u>Afférents</u> <u>au Conseil</u>	<u>En</u> <u>exercice</u>
92	92

N°175_2024PV

ACTES : 5.1.1

PROCÈS VERBAL DE L'ELECTION
DU HUITIEME VICE-PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quatorze octobre, à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, dans les locaux de la Communauté d'agglomération - Le Nay - 81600 Técou, sur la convocation qui a été adressée par Monsieur Paul SALVADOR, Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le mardi 8 octobre 2024, et, qui a été affichée le mardi 8 octobre 2024.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires suivants : Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Céu DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SOLOFRIZZO SENAT, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN (pour le premier tour de scrutin de l'élection du Huitième Vice-président), François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Bernard FERRET, Christian PERO à Francis RUFFEL, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Pierre TRANIER à Nicolas GERAUD, Gilles TURLAN à Claude SOULIES (pour le second tour de scrutin de l'élection du Huitième Vice-président), Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURENERIN, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

Sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président, les conseillers communautaires sont invités à procéder à l'élection du Huitième Vice-Président, conformément aux dispositions des articles L5211-1, L5211-2, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu que le poste de Premier Vice-président est devenu vacant.

Monsieur Paul BOULVRAIS a été désigné Secrétaire de séance par le conseil communautaire. Madame Isabelle FOUROUX-CADENE, Conseillère communautaire, et, Monsieur Julien BACOU, Conseiller communautaire ont été désignés Assesseurs par le conseil communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet du 11 juillet 2020 portant création de 10 postes de vice-présidents et de 31 autres membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet du 13 août 2020 décidant que le nombre de postes de vice-présidents fixé à dix est porté à quinze ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L5211-10, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres membres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombres ;

Considérant que le ou les vice-présidents et les autres membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le poste de Huitième Vice-président est devenu vacant suite à la démission de Monsieur Christophe HERIN de son mandat de Vice-Président acceptée par courrier du Préfet du Tarn du 4 septembre 2024 ;

Considérant que le Conseil de communauté peut décider que le Vice-Président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par Monsieur Christophe HERIN, Huitième Vice-président ;

Il est procédé à l'élection du Huitième Vice-président

Premier tour de scrutin

CANDIDATS

NOM	PRENOM	COMMUNE
ASSIE	Alain	Lasgraïsse
LONQUEU	Christian	Itzac
SERIN	Christian	Graulhet

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	67
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	4
d. Nombre de suffrages blancs	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	60
f. Majorité absolue.....	31

Nom et Prénom (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ASSIE Alain	27	Vingt-sept
LONQUEU Christian	30	Trente
SERIN CHRISTIAN	3	Trois

Choisir suivant le cas :

- M _____, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin

CANDIDATS

NOM	PRENOM	COMMUNE
ASSIE	Alain	Lasgraisse
LONQUEU	Christian	Itzac

Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	67
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	1
d. Nombre de suffrages blancs	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	65
f. Majorité absolue.....	33

Nom et Prénom (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ASSIE Alain	37	Trente-sept
LONQUEU Christian	28	Vingt-huit



Choisir suivant le cas :

- Monsieur Alain ASSIE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé.

~~- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.~~

Troisième tour de scrutin

CANDIDATS

NOM	PRENOM	COMMUNE

Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de suffrages blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]

Nom et Prénom (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Choisir suivant le cas :

- M. (ou Mme) _____, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé(e) Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé(e).

- M. (ou Mme) _____, ayant obtenu chacun _____ voix, M. (ou Mme) _____ étant le plus âgé(e) des candidats, a été proclamé(e) Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé(e).

Observations et réclamations

Néant

Procès-verbal dressé à Técou, le 14 octobre 2024



Le Président,
Paul SALVADOR



Le Secrétaire,
Paul BOULVRAIS

Les Assesseurs,

Isabelle FOUROUX-CADENE



Julien BACOU



Émargement des membres du conseil communautaire joint au procès-verbal